



Gemeinsame Einrichtung KVG
Institution commune LAMal
Istituzione comune LAMal

A l'attn des assureurs-maladie

Votre interlocuteur

Yannick Schwarz
Magnus Vieten

Ligne directe

032 625 30 48
032 625 30 64

E-mail

yannick.schwarz@kvg.org
magnus.vieten@kvg.org

Date

14 juillet 2021

Nouveau calcul de la compensation des risques 2020

Mesdames, Messieurs,

En raison de diverses sources d'erreur, l'Institution commune LAMal a par conséquent décidé de recalculer le compensation des risques 2020.

Nous partons de l'idée que ce nouveau calcul entraînera un volume de répartition supplémentaire correspondant à un faible montant (à un chiffre en millions de francs). En outre, nous supposons que les assureurs-maladie dont les données n'ont pas besoin d'être corrigées recevront en règle générale, sur la base du nouveau calcul, des paiements de compensations des risques.

Le nouveau calcul devrait être exécuté au quatrième trimestre de 2022. Le nouveau calcul de la compensation des risques de 2019 sera effectué fin 2021, début 2022 - comme déjà mentionné dans la [circulaire](#) du 17 mars 2021. Quant aux assureurs qui doivent corriger leurs données, nous les invitons à le faire, par courrier séparé.

Nous demeurons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal

Yannick Schwarz
Chef de la section compensation des risques

Magnus Vieten
Directeur adjoint de la section compensation des risques